

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2300

13 octobre 2007

SOMMAIRE

Advanced Technologies Investments110386	• • • • • •
Arkham International S.A110395	S.A110392
Auto Lights Components Sarl110379	Luxottica Luxembourg S.à.r.l 110389
Avonla Holdings (Luxembourg) S.àr.l 110357	Mabelux S.à r.l
Avonla Korea I Holdings (Luxembourg),	MAMERANUS Participations S.A 110387
Sàrl110393	Marlegreen Holding S.A110381
Avonla Korea I Holdings (Luxembourg),	MC Immo Lux S.A
Sàrl110388	Mercury Twenty Six Holding S.A110394
Bound Investments S.A110398	Mifasol S.A
BRS Telecom (Luxembourg Holding) S.à	Millicom International Cellular S.A 110378
r.l	M & M110400
CAPA-NOA participations S.A110358	Moor Park Newday German Holdco S.à r.l.
CommsCo Finance S.A. Luxembourg 110379	110397
CVG Global S.à r.l110368	Moor Park Newday Holdings Luxembourg
DFP Luxembourg S.A 	S.à r.l
D. Holding S.A110386	Philes S.A Etudes Strategies Marketing
Dianne Holding S.A	110398
Dragomar Shipping S.A110354	Placebo S.à r.l
Ego S.A110357	Pravert S.A110387
euroscript Delt Luxembourg S.A110375	RC I S. à r.l
Executive Lodge S.A	RecyTrans S.à r.l
First Trust S.A110385	Samaya S.A110358
FSH110381	Scottish Equitable International S.A 110380
GE Fanuc Automation CNC Europe S.A.	Scriptura S.A
110385	Second Property Growth Fund S.A110354
G.R.H. Management Luxembourg S.A 110392	
Hud S.A110386	Serfacom SA110397
Juniper Investment S.A110387	Socapar S.A110400
Kronospan Holdings, s.à r.l110368	
Kronospan Luxembourg S.A 110393	
KR Real Estate Corporation S.à r.l 110388	
Les Ebihiens SA	
Libertim Luxembourg S.A	
	Wira S.A



Dragomar Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.005.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAGOMAR SHIPPING S.A. Le conseil d'administration Signature

Référence de publication: 2007110178/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05145. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

DFP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour la société

DFP LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007110179/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05146. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Second Property Growth Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 120.587.

In the year two thousand and seven, on the third of August.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at 3 George's Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Register Office under number 395096, duly represented by Ms Lina Drechsel, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as here afore stated, is the sole shareholder of SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (the «Company»), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on October 18, 2006, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 120.587 published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended pursuant to deeds received by Maître Jean Seckler, prenamed:

- on December 22, 2006 published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 15, dated January 15, 2007,
- on March 1, 2007 published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Societés et Associations number 1178, dated June 18, 2007,
- on April 24, 2007 published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1446, dated July 13, 2007.



The appearing party, represented as here above stated, representing the entire share capital of the company, asks the notary public to state as follows its resolutions:

First resolution

The shareholder resolves the increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 60,511 (Sixty Thousand Five Hundred Eleven Pounds Sterling) in order to raise it from the amount of GBP 228,385 (Two Hundred and Twenty Eight Thousand Three Hundred Eighty Five Pounds Sterling) to GBP 288,896 (Two Hundred Eighty Eight Thousand Eight Hundred Ninety Six Pounds Sterling) by the issue of 60,511 (Sixty Thousand Five Hundred Eleven) Ordinary Shares with a par value of GBP 1 (One Pound Sterling) each, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue 60,511 (Sixty Thousand Five Hundred Eleven) additional Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (One Pound Sterling) each.

Subscription and payment

1. Then appeared Ms Lina Drechsel previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney for the prenamed company NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named company NCB (DEVELOP-MENT) NOMINEES LIMITED, 25,511 (Twenty Five Thousand Five Hundred Eleven) new Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to make payment in full for such new Ordinary Shares by a contribution in cash of GBP 25,511 (Twenty Five Thousand Five Hundred Eleven Pounds Sterling),

2. Then appeared Ms Lina Drechsel previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney for the prenamed company, MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named company MELCORPO COM-MERCIAL PROPERTIES LIMITED, 35,000 (Thirty Five Thousand) new Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to make payment in full for such new Ordinary Shares by a contribution in cash of GBP 35,000 (Thirty Five Thousand Pounds Sterling).

It results from a bank certificate that the amount of GBP 60,511 (Sixty Thousand Five Hundred Eleven Pounds Sterling) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Thereupon, the sole shareholder resolves to accept the said subscriptions and payments and to issue and allot 25,511 (Twenty Five Thousand Five Hundred Eleven) new fully paid-up Ordinary Shares to the company NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED and 35,000 (Thirty Five Thousand) new fully paid-up Ordinary Shares to the company MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED.

Third resolution

Article 5 of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at GBP 288,896 (Two Hundred Eighty Eight Thousand Eight Hundred Ninety Six Pounds Sterling) represented by 288,896 (Two Hundred Eighty Eight Thousand Eight Hundred Ninety Six) Ordinary Shares with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid in.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at two thousand two hundred and fifty euro.

For registration purposes the amount of GBP 60,511 is evaluated at EUR 89,878.95.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, made in Luxembourg, on the date named at the beginning of the present deed.

After the present deed having been wholly read to the meeting, the proxy-holder has signed with us, the Notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, une société constituée sous les lois d'Irlande, dont le siège social est situé au 3 George's Dock, IFSC, Dublin 1, République d'Irlande, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 395096, dûment représentée par Mademoiselle Lina Drechsel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.



La partie, représentée tel qu'établi ci-dessus, est l'actionnaire unique de SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 octobre 2006, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.587, publié au Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés conformément à des actes reçus par Maître Jean Seckler, prénommé,

- le 22 décembre 2006, publié au Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 15, daté le 15 janvier 2007;
- le 1 ^{er} mars 2007, publié au Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1178, daté le 18 iuin 2007:
- le 24 avril 2007, publié au Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1446, daté le 13 juillet 2007.

La partie comparante, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social demande au notaire d'acter que:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 60.511 (Soixante mille cinq cent onze livres Sterling) pour le porter du montant de GBP 228.385 (deux cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling) au montant de GBP 288.896 (Deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize Livres Sterling) par l'émission de 60.511 (Soixante mille cinq cent onze) nouvelles Actions Ordinaires avec une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'émettre 60.511 (Soixante mille cinq cent onze) nouveaux Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling).

Souscription et libération

1. Apparaît maintenant Mademoiselle Lina Drechsel, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandatée de la société précitée NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED.

La mandataire prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la société NCB (DEVELOPMENT) NO-MINEES LIMITED, 25.511 (Vingt-cinq mille cinq cent onze) nouvelles actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et libérer entièrement ces actions ordinaires nouvellement émises par un apport en numéraire de GBP 25.511 (Vingt-cinq mille cinq cent onze Livres Sterling).

2. Apparaît maintenant Mademoiselle Lina Drechsel, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandatée de la société précitée MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED.

La mandataire prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la société MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED, 35.000 (Trente-cinq mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et libérer entièrement ces actions ordinaires nouvellement émises par un apport en numéraire de GBP 35.000 (Trente-cinq mille Livres Sterling).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de GBP 60.511 (Soixante mille cinq cent onze livres Livres Sterling) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Sur quoi l'actionnaire unique décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements, d'émettre 25.511 (Vingt-cinq mille cinq cent onze) nouvelles Actions Ordinaires entièrement libérés à la société NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LI-MITED, et 35.000 (Trente-cinq mille) nouvelles Actions Ordinaires entièrement libérés à la société MELCORPO COMMERCIAL PROPERTIES LIMITED.

Troisième résolution

L'article 5, des statuts de la Société se lira désormais comme suit en version française:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à de GBP 288.896 (Deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize Livres Sterling) représenté par 288.896 (Deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, toutes intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de deux mille deux cent cinquante euros.

En vue de l'enregistrement, le montant de GBP 60.511 est évalué à EUR 89.878,95.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de cette personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, la mandataire a signé le présent acte avec Nous Notaire.



Signé: L. Drechsel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2007. Relation GRE/2007/3655. — Reçu 898,79 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007110170/231/143.

(070126110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Mabelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.760.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007110175/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03885. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Ego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.946.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007110193/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05143. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Avonla Holdings (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.136.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

FIRST TRUST, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007110197/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl05814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



CAPA-NOA participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.786.

Décision du liquidateur du 8 juin 2007

Résolution

Le liquidateur décide de transférer le siège social de la société au:

18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007110244/1142/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl02994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Samaya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.518.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize août.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur André Gillioz, avocat, demeurant à CH-1204 Genève, 61, rue du Rhône, né à Riddes (Suisse), le 6 novembre 1937.
- 2) Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, demeurant à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I ^{er} , né à Luxembourg, le 2 octobre 1963.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAMAYA S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.



La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR) représenté par vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.



Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à huit mille sept cents euros (8.700,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
- a) Monsieur André Gillioz, avocat, demeurant à CH-1204 Genève, 61, rue du Rhône, né à Riddes (Suisse), le 6 novembre 1937.
- b) Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, demeurant à L-2210 Luxemburg, 38, boulevard Napoléon I ^{er} , né à Luxembourg, le 2 octobre 1963.
- c) Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I ^{er} , né à Kaufbeuren, le 14 août 1961.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - La société civile FIDUCIAIRE FIBETRUST avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I er .
 - 4. Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: A. Gillioz, J. Beissel, G. Lecuit.



Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22858. — Reçu 6.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110106/220/144.

(070125678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 juin 2006

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Marc Boland, Joeri Steeman et Karl Louarn sont renouvelés pour une période de 6 ans.
- Monsieur Pascoal Da Silva est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans en remplacement de la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS SARL) dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Marc Boland
- Monsieur Joeri Steeman
- Monsieur Karl Louarn

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

A partir du 12 mars 2007, les adresses professionnelles des administrateurs et du commissaire aux comptes sont:

24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007110262/1267/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

RC I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 131.534.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight of August.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RC HOLDING S. à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office in 6C, Parc d'Activtés Syrdall, L-5365 Munsbach, in progress of registration at the Registre de Commerce et des Sociétés, here represented by Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, pursuant to a proxy dated August 28th, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company RC I S. à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RC I S. à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.



Art. 2. The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The company may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise in which the Company has an interest. The Company may also invest directly or indirectly in real estate. In particular it may acquire and hold interests in German partnerships which hold and rent out German properties.

The Company may borrow funds in any form, fund the group companies through subordinated loans, loans and may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies, partnerships or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs.

In general, the Company may take any actions and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The Company has its registered office in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

- **Art. 6.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members, expressed in accordance with article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, representing at least seventy five percent of the Company's capital.
 - Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board may choose among its members a chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Decisions adopted by conference call or other similar means of communication shall be valid only if recorded in minutes signed by the managers who participated in the conference. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different



classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

- **Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- **Art. 9.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.
- Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

- Art. 11. The accounting year begins on May 1st, of each year and ends on April 30th, of the following year.
- **Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.
 - Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.
- Art. 14. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.
- Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
 - Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.



Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares with a par value of EUR 25 each.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach
- 2. The following persons are named managers who shall jointly constitute the board of managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

A Manager:

Mr Olivier Dorier, Company Director, 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, 25 September 1968, Saint Remy (France)

B Manager:

Mr Brian Borg, Investment Manager, 2 Clover Mews, SW3 4 JH London (United Kingdom), 29 December 1973, Omaha, Nebraska (USA),

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on April 30, 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendbundsieben, am achtundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

(1) RC HOLDING S. à r.l., eine Gesellschaft eingetragen nach und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, im Gange im Registre de Commerce et des Sociétés einregistriert zu werden, hier vertreten durch Corinne Petit, private Angestellte, geschäftsansässig in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, aufgrund einer Vollmacht vom 28. August 2007.

Welche Vollmacht, nachdem sie ne varietur von den Komparenten und dem amtierenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd gemäß ihrer vorstehend aufgeführten Eigenschaften, hat den Notar gebeten, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») RC I S. à r.l. festzustellen, welche hiermit wie folgt gegründet wird.

- **Art. 1.** Es besteht zwischen den Erschienenen und all denjenigen, die Inhaber der nachfolgend erwähnten Geschäftsanteile werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma RC I S. à r.l. («société à responsabilité limitée»). Die Gesellschaft wird geregelt durch diese Satzung und die anwendbare Gesetzesgebung.
- Art. 2. Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligung in jeglicher Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen oder andere Gesellschaftskörperschaften, einschließlich Anteilen an Partnerschaften sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich in der Errichtung, Ausbau, Verwaltung und Kontrolle in solche Partnerschaften oder andere Gesellschaftskörperschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, beteiligen.

Die Gesellschaft kann mittelbar oder unmittelbar in Immobilien investieren. Die Gesellschaft kann insbesondere Beteiligungen in Deutschen Partnerschaften erwerben oder halten welche Grundbesitz in Deutschland halten und vermieten.

Die Gesellschaft kann, in jeglicher Art, Darlehen aufnehmen, Gesellschaften der Gruppe durch nachrangige Kredite oder durch Kredite finanzieren.



Die Gesellschaft kann allgemein jede finanzielle Beteiligung mittels Anleihen, Darlehen, Bürgschaft oder Wertpapier oder sonstiges in solche Gesellschaften, Partnerschaften oder Unternehmen einbringen, an denen sie eine Beteiligung hält oder welche Teil der Gruppe bilden zu welcher die Gesellschaft gehört.

Die Gesellschaft kann, allgemein, jede Tätigkeit oder Eingriff vornehmen, die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich Munsbach, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluss des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, welche nach Meinung des Geschäftsführers oder der Geschäftsführung die normale Geschäftstätigkeit am eingetragenen Sitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem eingetragenen Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der eingetragene Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegt werden; diese vorläufige Maßnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres eingetragenen Sitzes weiterhin luxemburgisch bleibt. Solch vorläufige Maßnahmen werden von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls der Geschäftsführung getroffen und den jeweils betroffenen Parteien zugestellt.

Art. 5. Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist in fünfhundert (500) Geschäftsanteile aufgeteilt mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25). Das Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Entscheidung der außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter, gemäß den erforderlichen Bestimmungen zur Änderung der Satzung.

Verfügbare Anteilsprämien sind verteilbar.

Art. 6. Die Geschäftsanteile können frei zwischen unter Gesellschafter übertragen werden. Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Bestimmungen erfordert die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter die Zustimmung von Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals besitzen, festgestellt gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 7. Die Gesellschaft wird von einen oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Inhaber von Anteilen sein können.

Diese werden durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welchen ihren Aufgabenbereich und die Dauer ihres Mandates bestimmt. Im Falle wo keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Bestellung zu jedem Zeitpunkt (ad nutum) kann begründet oder unbegründet widerrufen werden.

Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann einen Vorsitzenden aus seiner Mitte wählen. Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung telefonisch oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, soweit alle teilnehmenden Mitglieder der Sitzung zuhören und von allen anderen Mitgliedern der Geschäftsführung, die an dieser Sitzung teilnehmen, gehört werden können und alle Mitglieder sich miteinander verständigen können. Eine Sitzung kann auch nur telefonisch abgehalten werden. Beschlüsse welche durch telefonische Sitzung getroffen werden oder ähnliche Kommunikationsmittel sind nur wirksam, falls sie in einem Protokoll festgehalten sind welches von den Geschäftsführern die an dieser telefonischen Sitzung teilgenommen haben, unterzeichnet ist. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung durch derartige Mittel ist gleichwertig zu einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung oder dem Abhalten einer Sitzung in Person.

Die Geschäftsführer können von einem anderen Geschäftsführer bei den Sitzungen der Geschäftsführung vertreten werden ohne Einschränkung betreffend der Anzahl von Vollmachtsformularen welche ein Geschäftsführer annehmen und wählen darf.

Eine schriftliche Einladung zu einer Sitzung der Geschäftsführung muss den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem geplanten Datum der Sitzung gegeben werden, mit Ausnahme von Notfällen, in welchem Fall die Art und Weise und die Gründe des Notfalls in der Einladung erwähnt werden. Die Einladung kann im Falle einer Zustimmung aller Geschäftsführer, die schriftlich, telefonisch, per Telegramm, Telex, Email oder Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird, unterlassen werden. Eine spezielle Einladung wird nicht erforderlich sein für eine Sitzung der Geschäftsführung, die an jener Zeit und an jenem Ort stattfindet, wie im Voraus durch einen Beschluss der Geschäftsführung bestimmt wurde.

Die Generalversammlung der Gesellschafter kann beschließen, Geschäftsführer von zwei unterschiedlichen Kategorien zu ernennen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Jede solche Klassifizierung von Geschäftsführern wird im Protokoll der relevanten Sitzung ordnungsgemäß festgehalten und die Geschäftsführer werden hinsichtlich der Kategorie, zu der sie gehören, identifiziert.



Beschlüsse der Geschäftsführung werden wirksam gefasst durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer der Gesellschaft (einschließlich im Wege der Vertretung). Im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), werden die Beschlüsse der Geschäftsführung nur durch die Mehrheitszustimmung der Geschäftsführer wirksam gefasst darunter mindestens einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B (die vertreten werden können).

Die Geschäftsführung kann auch einstimmig Beschlüsse fassen durch ein oder mehrere gleichartige Dokumente im Wege eines Rundschreibens, wenn die Zustimmung schriftlich, telefonisch oder per Telefax oder mittels einem sonstigen Kommunikationsmittel ausgedrückt wird.

Die Gesamtheit solcher Dokumente werden ordnungsgemäß durchgeführte Runddokumente bilden die den Beschluss nachweisen. Die Beschlüsse der Geschäftsführer, einschließlich der Rundschreiben, werden entscheidend bescheinigt sein oder ein Auszug davon kann ausgestellt werden unter der individuellen Unterschrift eines Geschäftsführers.

Die Gesellschaft wird, im Falle eines einzelnen Geschäftsführers, durch die Unterschrift dieses Geschäftsführers gebunden sein, und im Falle einer Geschäftsführung, durch die alleinige Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers, vorausgesetzt dass im Falle der Ernennung durch die Generalversammlung der Gesellschafter von Geschäftsführern unterschiedlicher Kategorien (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und der Kategorie B), die Gesellschaft wird wirksam gebunden sein nur durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (einschließlich im Wege der Vertretung). In allen Fällen wird die Gesellschaft wirksam gebunden durch die alleinige Unterschrift jeder Person oder Personen an die eine Unterschriftsvertretungsvollmacht vom einem Geschäftsführer übertragen ist, oder im Falle der Kategorien von Geschäftsführern, durch einen Geschäftsführer der Kategorie A und einen Geschäftsführer der Kategorie B, die zusammen handeln (einschließlich im Wege der Vertretung).

- **Art. 8.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verschuldung der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft haften sie für die Leistung ihrer Aufgaben.
- **Art. 9.** Jedes Mitglied darf an den kollektiven Beschlüssen teilnehmen. Es hat eine Anzahl an Stimmen gleichwertig zur Anzahl der Anteile die es besitzt und darf rechtswirksam handeln in jeder Versammlung der Mitglieder durch spezielle Vollmacht.
- **Art. 10.** Die Beschlüsse der Mitglieder werden in der Form und mit der Mehrheit getroffen die vom luxemburgischen Gesetz über die Handelsgesellschaften vorgeschrieben ist (in dem Ausmaß als gesetzlich erlaubt) oder abgehalten in Versammlungen. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter, oder jeder schriftlicher wirksamer Beschluss (je nach Fall) vertritt das gesamte Gesellschaftsorgan der Gesellschaft.

Versammlungen werden einberufen durch Einladung, per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftern an die eingetragene Adresse im Gesellschaftsregister der Gesellschaft, mindestens acht (8) Tage vor dem Datum der Versammlung zur Gesellschafterversammlung. Falls das gesamte Gesellschaftskapital bei der Versammlung vertreten ist, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Im Falle schriftlicher Beschlüsse, wird deren Text den Mitgliedern zugesandt welche im Gesellschaftsregister eingetragen sind, mindestens acht (8) Tage vor dem tatsächlich vorgeschlagenen Datum der Beschlüsse. Die Beschlüsse werden nach Billigung der Stimmenmehrheit wirksam gemäß dem Gesetz für Kollektivbeschlüsse (oder vorbehaltlich der Erfüllung der Mehrheitsvorschriften, an dem Datum darin aufgeführt). Einheitliche schriftliche Beschlüsse können jederzeit getroffen werden ohne vorherige Einberufung.

Kollektivbeschlüsse sind nur dann wirksam, wenn sie durch eine Stimmenmehrheit welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertritt, getroffen werden. Jedoch werden Beschlüsse welche die Änderung der Satzung betreffen durch (i) eine Mehrheit der Gesellschafter (ii) welche mehr als drei Viertel des Stammkapitals vertreten getroffen.

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Mai jeden Jahres und endet am 30 April des darauffolgenden Jahres.
- **Art. 12.** Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres stellt der Geschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung die Jahresabschlüsse auf.
 - Art. 13. Der Finanzbericht ist erhältlich für die Gesellschafter am eingetragenen Sitz der Gesellschaft.
- Art. 14. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Entnahme ist dann nicht mehr zwingend, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht hat.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.



Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

- Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft obliegt die Abwicklung der Gesellschaft einem oder mehreren Liquidatoren welche Gesellschafter sein können aber nicht müssen sein, und welche von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden und deren Befugnisse und Vergütung auch von der Hauptversammlung der Gesellschaft bestimmt werden.
- **Art. 16.** Falls, und solange als ein Gesellschafter alle Anteile der Gesellschaft besitzt, existiert die Gesellschaft als Einzelteilnehmergesellschaft, gemäß Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10 August über die Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2, dieses Gesetzes anwendbar.
- Art. 17. Für alles das nicht von der vorliegenden Satzungen bestimmt wird, berufen die Gesellschafter sich auf das anwendbare Recht.

Übernahme und Einzahlung

Da solchermaßen die Satzung der Gesellschaft durch die erschienene Partei aufgestellt worden ist, hat die vorbezeichnete Vertragspartei die folgenden Anteile der Gesellschaft wie folgt übernommen und gänzlich gezahlt:

500 Anteile mit einem Nennwert von EUR 25 per Anteil.

Nachweis wurde dem Notar gegeben der Zahlung des Übernahmebetrags.

Abschätzung der Kosten

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen ungeachtet ihrer Form, welche von der Gesellschaft zu tragen sind, oder ihr in Verbindung mit der Gründung belastet werden auf zweitausend Euro (EUR 2.000) geschätzt.

Erste Ausserordentliche Hauptversammlung

Der alleinige Gesellschafter hat unmittelbar die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach
- 2. Die nachfolgenden Personen wurden Geschäftsführer ernannt, welche gemeinsam die Geschäftsführung der Gesellschaft bilden, auf unbestimmte Dauer, vorbehaltlich der Satzung der Gesellschaft

Geschäftsführer A:

Herr Olivier Dorier, Geschäfts-führer, 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, 25. September 1968, Saint Remy, (Frankreich)

Geschäftsführer B:

Herr Brian Borg, Investment Manager, 2 Clover Mews, SW3 4JH (Vereinigtes Königreich), 29. Dezember 1973, Omaha, Nebraska (USA)

Spezielle Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 30. April 2008.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienen Personen eine englische Fassung der Satzungen der Deutschen hierunter folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die englische Sprache übersetzten Satzungen hat die deutsche Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25357. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007110130/5770/351.

(070125854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafewee. R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 4. September 2007

Zum Kommissar wird DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg gewählt. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 30. September 2007 zu beschliessen hat.

Luxemburg, den 4. September 2007.

Für die Richtigkeit des Auszugs Unterschrift

Référence de publication: 2007110265/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03829. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

CVG Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse. R.C.S. Luxembourg B 131.507.

STATUTES

In the year two thousand seven, on 6 July 2007.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing in the Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

There appeared:

COMMERCIAL VEHICLE GROUP, INC. (CVGI), a Corporation organized under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 9 East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, Delaware 19901, and being registered with the Delaware Division of Corporations under File Number 3278145, here represented by Mr Mario Di Stefano, Attorney at Law, whose business address is 24, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg L-2132, by virtue of a proxy given under private seal in Columbus, Ohio (USA), on 5 July 2007.

And

CVG EUROPEAN HOLDINGS, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, and being registered with the Delaware Division of Corporations under File Number 4239210, here represented by Mr. Mario Di Stefano, Attorney at Law, whose business address is 24, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg L-2132, by virtue of a proxy given under private seal in Columbus, Ohio (USA), on 5 July 2007.

The above mentioned proxies, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and be filed simultaneously with the registration authorities.

The parties have requested that the notary draw up the following Articles of a «société à responsabilité limitée» which they hereby incorporate.

Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. By this deed there is hereby established a limited liability company organised under the present Articles of Association, by the Luxembourg laws in force, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies; of 18 September 1933 on limited liability companies; and, of 28 September 1992 on single-member limited liability companies, as amended.

At any time, a sole shareholder can associate himself with one or several shareholders, and, in the same manner, several shareholders can take all appropriate measures to restore the single-member status of the Company.

- Art. 2. The name of the Company shall be CVG GLOBAL S.à r.l.
- **Art. 3.** The purpose of the Company is generally to hold any interests, in any commercial, industrial, financial or other enterprise, be they from Luxembourg or foreign, to acquire any securities and rights by purchase, participation, contribution, subscription, direct underwriting, call option, negotiation, or any other way, and most notably, to acquire any patents and licenses, to manage and develop them, to grant to any enterprise in which the Company has an interest, any assistance, loan, advances or guarantees, and to perform any operation directly or indirectly related to its purpose (without, however, at any time exercising a professional banking activity or an activity of the financial sector).



The Company can perform all commercial, technical and financial operations, directly or indirectly connected to the purpose described above, that foster the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The head office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant a decision amending the Articles of Association. The registered office can be transferred within the municipality by decision of the management.

The Company can open offices or branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

- Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The existence of the Company is not affected by the death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders.
- Art. 7. The creditors, representatives, successors or heirs of any shareholder are not entitled, for any reason, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor are they entitled to interfere in any way in the Company's administration. In order to exercise any rights they may have, they must substantiate those rights by referring to financial statements and shareholders meeting decisions.

Capital - Shares

- Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.
 - Art. 9. Each share confers identical voting rights for the taking of any decision.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

All other transfers must be made according to Articles 189 and 190 of the consolidated text of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which will recognize only one owner for each of them. The undivided co-owners of any shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The signature of two managers will be required to bind the Company for all acts within the scope set forth in its corporate purpose or by the law, unless there is only one manager. In that case, the manager will have the capacity to bind the Company with his sole signature.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company, in all circumstances, and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided the terms of this Article have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may partly sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the responsibilities and remuneration (if any) of the agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his mandate.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date, in addition to or in the place of the first managers, will be determined by the general meeting of shareholders.

- **Art. 12.** A manager does not, by virtue of his function, enter into any personal contractual obligation concerning the commitments properly taken by him in the name of the Company; as an appointed agent he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 13.** In case of plurality of managers, decisions are taken by meeting of the board of managers. Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may be represented at any meeting of the board managers by appointing another manager as his proxy in writing, by facsimile, or telegram.

Resolutions adopted in writing, approved and signed by all managers, shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In those instances, resolutions or decisions shall be expressly taken, either in writing or by circular resolution, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.



Shareholder Decisions

Art. 14. Shareholder decisions are taken by shareholder meetings.

However, the holding of a meeting is not mandatory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25).

In that case, each shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

Art. 15. Resolutions are valid only when adopted by shareholders representing more than one half of the Company's capital.

However, decisions concerning amendment of the Articles of Association must be taken by vote of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

If this quorum is not constituted at the first meeting, the shareholders will be immediately convened by registered mail to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting shareholders, whatever the portion of capital represented may be.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

Under the provisions of Section XII on «sociétés à responsabilité limitée» of the law of 10 August 1915, a sole share-holder alone exercises the powers devolved to the meeting of shareholders.

Consequently, all decisions exceeding the powers of the managers are taken by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the shareholders' general meeting.

Financial Year - Balance Sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.
- **Art. 17.** Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain an inventory of the Company's assets along with its debts and liabilities, and be accompanied by an annex containing a summary of all of its commitments and the debts of the manager(s) and shareholder(s) to the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss statement which will be submitted with the balance sheet to the general meeting of shareholders.

- Art. 18. Each shareholder may inspect the inventory, balance sheet and profit and loss account at the registered office.
- **Art. 19.** The profit and loss statement credit balance, after the deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be mandatory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been drawn on.

The balance is to be distributed among the shareholders.

However, the shareholders may decide, by the majority vote determined by law, that the profit, after deduction of the reserve, will either be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 20. In the event of a winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

Unless decided otherwise, the liquidator(s) will have the broadest powers to realize the assets and pay the Company's liabilities.

At the closing of the Company's liquidation, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in proportion to their participation in the Company's share capital.

A sole shareholder can also decide to dissolve the Company and effectuate its liquidation by personally assuming all of the Company's assets and liabilities, be they known or unknown.

Applicable Law

Art. 21. The laws mentioned above in Article 1, as amended, shall apply insofar as these Articles of Association do not provide otherwise.

Transitory Measures

In exception to Article 16, the first financial year shall begin on the date of the Company's formation, and end on 31 December 2007.



Subscription - Payment

All 100 (one hundred) shares representing the entirety of the Company's capital have been entirely subscribed as follows:

Shareholders	Subscribed
	shares
COMMERCIAL VEHICLE GROUP, INC. (CVGI)	90
CVG EUROPEAN HOLDINGS, LLC	10

All subscribed shares are fully paid up in cash. Therefore, the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Certificate

The Company and its Articles of Association comply in form and content with the legal provisions applicable to commercial companies in force in Luxembourg, and in particular those relevant to a limited liability company.

Under the current Luxembourg legal provisions and regulations, and in accordance with the contractual principle of the immediate effect of agreements enacted before a notary as governed by the Luxembourg law on commercial companies, said Company immediately acquires its legal personality on the date of signature of this notarised deed of incorporation, as a body corporate and legal entity distinct from its shareholders, prior to completion of all registration and publication formalities, of filing with the Commerce and Companies Register and published in «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations». Therefore, the Company is as of this moment operative as a Luxembourg company.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Appointed as manager(s) for an undetermined duration is:

Mr Mervin Dunn, Chief Executive Officer, whose business address is 6530 W. Campus Oval, New Albany, Ohio 43054 (USA).

The manager shall have individually and with his single signature the full power to bind the Company for all acts within the scope of its purpose or the law.

2) The Company shall have its registered office at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above-appearing persons, this incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the date given at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person has signed with us, the Notary, this original deed.

Version française:

L'an deux mille sept, le 6 juillet 2007.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

COMMERCIAL VEHICLE GROUP, INC. («CVGI»), une société soumise au droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis), dont le siège social est situé à 9 East Loockerman Street Suite 1B, Dover, Delaware 19901, enregistrée au registre de Commerce de l'Etat de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 3278145, ici représentée par M e Mario Di Stefano dont l'adresse professionnelle est situé à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Columbus, Ohio (USA), le 5 juillet 2007

et

CVG EUROPEAN HOLDINGS, LLC une société soumise au droit de l'Etat de Delaware (ETATS-UNIS), dont le siège social est situé à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée au registre de Commerce de l'Etat de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 4239210, ici représentée par M ^e Mario Di Stefano dont l'adresse professionnelle est situé à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Columbus, Ohio (USA), le 5 juillet 2007.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.



Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, telles que modifiées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires (associés) et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

- Art. 2. La dénomination de la société sera CVG GLOBAL S.à r.l.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie d'achat, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier), toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les société holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droits ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Pour engager la Société pour tous les actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi, les signatures de deux gérants seront requises, sauf s'il y a un gérant unique qui pourra alors engager la société par sa seule signature.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération - s'il y en a - de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

- Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou télégramme un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, et transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII relatives aux sociétés à responsabilité limitées de la loi du 10 août 1915.

Toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut également décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites de la façon suivante: Associés

sociales souscrites

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Certificat

La Société et ses statuts sont conformes aux règles de fond et de forme d'application au Luxembourg pour les sociétés commerciales et plus particulièrement celles relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Aux termes des dispositions légales luxembourgeoises régies par le concept contractuel avec effet immédiat de la convention actée authentiquement, ladite société existe dès la signature du présent acte constitutif, et possède dès cet instant la pleine et opposable personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires avant même l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Dès lors, la Société est dès à présent opérationnelle en tant que société luxembourgeoise.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à EUR 2.000,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- M. Mervin Dunn, Président Directeur Général, demeurant professionnellement à 6530 W. Campus Oval, New Albany, Ohio 43054 (USA).

Le gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. Di Stefano, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007. LAC/2007/ 17804. — Reçu 125 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Référence de publication: 2007110074/5770/362.

(070125321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

euroscript Delt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 117.286.

Auszug des Protokolls der Generalversammlung vom 29. März 2007

Rücktritt von Herrn Dr. Frederik Gerckens als Verwaltungsrat der euroscript DELT LUXEMBOURG S.A.

Herr Dr. Frederik Gerckens, wohnhaft 6, rue Ernest Koch, L-1864 Luxemburg, erklärt gegenüber der Generalversammlung seinen Rücktritt als Verwaltungsrat der euroscript DELT LUXEMBOURG S.A. zum 31. März 2007. Die Generalversammlung nimmt seinen Rücktritt an.

Ernennung von Herrn Michael Tilo Such zum Verwaltungsrat der euroscript DELT LUXEMBOURG S.A.

Herr Michael Tilo Such, wohnhaft 15, rue Mameranus, L-8249 Mamer, wird mit Wirkung vom 1. April 2007 und bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird, zum Verwaltungsrat der euroscript DELT LUXEMBOURG S.A. ernannt.

Bestellung des Abschlussprüfers für 2007

Für das Geschäftsjahr 2007 wird wiederum die Firma MAZARS, mit Gesellschaftssitz 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxemburg, mit der Abschlussprüfung betraut.

Auszug des Protokolls der außerordentlichen Sitzung des Verwaltungsrates vom 2. Juli 2007

Ernennung von Herrn Thomas Detzel zum Generaldirektor der euroscript DELT LUXEMBOURG S.A.

Die Generalversammlung hat in ihrer außerordentlichen Sitzung vom 15. Juni 2006 den Verwaltungsrat zur Ernennung eines oder mehrerer Generaldirektoren ermächtigt.

Herr Thomas Walter Detzel, wohnhaft 72, rue Nicolas Ries, L-2428 Luxemburg, wird mit Wirkung vom 2. Juli 2007 zum Generaldirektor der euroscript DELT LUXEMBOURG S.A. ernannt. Er ist mit der täglichen Geschäftsleitung beauftragt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007110260/1682/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Executive Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 52, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.166.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant que membre du conseil d'administration de la société EXE-CUTIVE LODGE.

Je vous remercie de bien vouloir noter que ma démission devient effective à la date du 18 août 2007.

Je vous avise par la même occasion que j'ai notifié ma démission auprès du Registre de Commerce.

Remich, le 18 août 2007.

S. Panthong-Sarat.

Référence de publication: 2007110255/8120/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06699. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Mifasol S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.535.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.



A comparu:

Monsieur Pierre Kemmer, employé privé, demeurant au 22, op der Gell, L-5754 Frisange.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agi, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils va constituer:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIFASOL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale. La société pourra aussi gérer, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un administrateur.

L'administrateur est nommé pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; il est rééligible et toujours révocable.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Le comparant précité a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Pierre Kemmer, préqualifié, trois cent dix actions	10
Total: trois cent dix actions	10

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Pierre Kemmer, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967, demeurant au 22, op der Gell, L-5754 Frisange.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- EUROTRUST, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 4) Les mandats de l'administrateur et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
 - 5) L'adresse de la société est fixée au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Kemmer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25349. — Reçu 310 euros.



Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007110129/5770/118.

(070125855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Il résulte du changement d'adresse de la Société que les adresses professionnelles de Messieurs David Sach, Bruno Nieuwland et Marc Beuls, respectivement, seront désormais 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007110250/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

RecyTrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Extrait de la décision de l'associé unique du 29 mai 2007

Monsieur Michel Nombluez, domicilié 25, rue du Vieux Chemin de Musson - B-6792 Halanzy (Belgique) a été nommé Gérant-technique de la société, en remplacement de Monsieur Alain Baretti, décédé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle du Géranttechnique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007110254/507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl02146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Topaz Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.083.578.588,95.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

EXTRAIT

En accord avec l'article 8.12 des statuts de la Société, l'associé unique de la Société a confié à Mme Enrica Maccarini, avec adresse professionnelle au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg la gérance quotidienne de la Société et pourra, dans ce cadre, engager la Société par sa seule signature. Mme Maccarini sera appelée «Gérant Délégué» et la durée de son mandat est indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait TOPAZ GROUP S.à r.l. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007110276/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Auto Lights Components Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 912.700,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 103.904.

Suite à une cession de parts signée le 7 mars 2007 entre BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED ayant son siège social au 30 Warwick Street London W1B5AL, United Kingdom et EUROPEAN AUTO LIGHTS S.à r.l, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED a cédé 125 parts sociales de la Société à EUROPEAN AUTO LIGHTS S.à r.l

Suite à un contrat d'acquisition signé entre EUROPEAN AUTO LIGHTS S.à r.l, BS PRIVATE EQUITY S.P.A. ayant son siège social au Via Dell'Orso 8, Milan, IPEF II HOLDINGS NO 6 S.A. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, et Monsieur Andrea Ferraris résidant au Via E. Toricelli, Turin, BS PRIVATE EQUITY S.P.A. a cédé 22 parts de la Société à EUROPEAN AUTO LIGHTS S.à r.l, IPEF II HOLDINGS NO 6 S.A. a cédé 218 parts de la Société à EUROPEAN AUTO LIGHTS S.à r.l, IPEF II HOLDINGS NO 6 S.A. a cédé 1.369 parts de la Société à Monsieur Andrea Ferraris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature Un Mandataire

Référence de publication: 2007110277/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

CommsCo Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 84.265.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2006:

- Monsieur Gareth Wheeler, administrateur, demeurant 8, bd James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse.
- Madame Salma Kirsch Soudagar, demeurant 8, rue Ch. Dupuy, CH-1231 Conches, Suisse.
- Madame Martine Sabatier Nancel, demeurant 256, rue des Pommiers, F-74370 Saint Martin Bellevue, France.

Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2006:

- LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110275/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Scottish Equitable International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 44.686.447,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 49.940.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2007

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- 1.) Monsieur Alain Gajan, Président
- 2.) Monsieur Patrice Bonin, Vice-Président
- 3.) LA MONDIALE
- 4.) LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS
- 5.) LA MONDIALE PARTENAIRE
- 6.) LA MONDIALE PARTICIPATIONS
- 7.) AEGON INTERNATIONAL N.V.

Est renommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- KPMG AUDIT, Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

A. Gajan

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007110274/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Société Portugal-Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 5.299.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2007

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 juillet 2007

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, qui déclare accepter.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110273/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Marlegreen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.096.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 août 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Gianguido Caligaris, administrateur de sociétés, demeurant au 25, Via Motta, Mendrisio, Suisse, administrateur-délégué;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110272/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

MC Immo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 104.402.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 24 août 2007

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg a été nommé Président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110270/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

FSH, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 131.516.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BRILLANT avec siège à Rotterdam, Pays-Bas, et adresse à Tubastraat 31, NL-3208 DS Spijkenisse, Pays-Bas, inscrite à la chambre de commerce de Rotterdam sous le numéro 24301330, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.



La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I er .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FSH.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.



En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé immédiatement après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur et du président du conseil d'administration, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) immédiatement après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3 ème jeudi de janvier à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.



Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er août au 31 juillet de l'année suivante.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 juillet 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- Madame Fanny Schwennicke, administrateur de sociétés, née à Ixelles (Belgique), le 4 janvier 1963, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique, 182, Chaussée de la Grande Espinette;
- Monsieur François Schwennicke, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 6 juillet 1961, demeurant à B-1060 Saint-Gilles, Belgique, 185, rue Saint-Bernard, président du conseil d'administration;
- Monsieur Olivier Schwennicke, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 23 mai 1964, demeurant à B-7090 Braine-le-Comte, Belgique, 25, chemin du Pont de Pierre.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.
 - 5. Le siège social de la société est établi à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.



6. Monsieur François Schwennicke, prénommé, est nommé comme administrateur-délégué en charge de la gestion journalière des affaires de la société avec le pouvoir de représenter par sa seule signature la société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2007, Relation GRE/2007/3756. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007110108/231/184.

(070125674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

GE Fanuc Automation CNC Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.115.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue le 11 mai 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le mandat de Messieurs Seiuemon Inaba, Pascal Boillat, Yoshiharu Inaba, Katsuo Kohari, Kersten Uhlig et Leopold Schenk, en tant qu'administrateurs A de la Société, a été renouvelé.

Le mandat de Messieurs William Estep, Matthew Hardt, Douglas Peterson, John Pritchard et Madame Maryrose Sylvester, en tant qu'administrateurs B de la Société, a été renouvelé.

KPMG AUDIT s.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée en tant que réviseur indépendant de la Société.

Leurs mandats expireront à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007110279/275/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

First Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.068.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 août 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 août 2007 que:

- la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises en remplacement de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat de réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007110278/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Hud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.954.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 7 août 2007, les actionnaires ont nommé Monsieur Jan Cassiman, avec adresse professionnelle au 26, Industrieterrein De Prijkels Venecoweg, B-9810 Nazareth, Belgique, en tant que représentant permanent de la société OMEGA PHARMA N.V., administrateur de la société.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110284/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

L'adresse de Monsieur Guido Grassi Damiani est dorénavant la suivante:

- Monsieur Guido Grassi Damiani, domicilié professionnellement à 82, Corso Magenta, I-20123 Milan, Administrateur, L'adresse de Monsieur Giorgio Grassi Damiani est dorénavant la suivante:
- Monsieur Giorgio Grassi Damiani, domicilié professionnellement à 82, Corso Magenta, I-20123 Milan, Administrateur, L'adresse de Madame Silvia Grassi Damiani est dorénavant la suivante:
- Madame Silvia Grassi Damiani, domiciliée professionnellement à 82, Corso Magenta, I-20123 Milan, Administrateur, L'adresse de Monsieur Nicola Gianoli est dorénavant la suivante:
- Monsieur Nicola Gianoli, domicilié professionnellement à Via Marconi 2, CH-6900 Lugano, Administrateur, L'adresse de Monsieur Federico Franzina est dorénavant la suivante:
- Monsieur Federico Franzina, domicilié professionnellement à 10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Administrateur.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110267/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

A.T.I. S.A., Advanced Technologies Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.658.

Extrait de la résolution prise lors du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2007

Monsieur Giancarlo Annunziato, administrateur de société, demeurant au 31, Via Treviso, I-00161 Rome, Italie a été nommé Président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110268/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



MAMERANUS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 99.487.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2007

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- MAZARS, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007110283/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Placebo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.652.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007110296/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Juniper Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 52.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

Le mandat d'administrateur de Monsieur André Elvinger n'a pas été renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
 - Monsieur Larry Pillard, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;
 - Monsieur Pit Reckinger, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110269/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pravert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden. R.C.S. Luxembourg B 41.791.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 août 2007

- Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social au 10, rue de Vianden à L-2680 Luxembourg.



Pour extrait conforme Signature Administrateur

Référence de publication: 2007110236/6053/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Avonla Korea I Holdings (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.137.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

FIRST TRUST, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007110291/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Wira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 27.756.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2006

Monsieur Michel Fromont, commissaire aux comptes étant décédé, les actionnaires nomment comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Michel Dimanche, 4, Drève des Pins, B-1420 Braine-L'Alleud.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110263/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

KR Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.219.

EXTRAIT

Il ressort du transfert exécuté le 14 juin 2007 que les parts sociales de la société se répartissent comme suit:

- KD REAL ESTATE CORPORATION Sàrl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 101.221 (KD REAL ESTATE CORPORATION Sàrl) détient 6 parts sociales.
- RUBIN Sàrl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 127.507 détient 118 parts sociales (RUBIN Sàrl).
 - KD REAL ESTATE Sàrl et RUBIN Sàrl détiennent 1 part sociale conjointement.



Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour extrait conforme

RUBIN S.àr.I.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007110261/556/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Luxottica Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.925.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of August.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company LUXOTTICA GROUP S.p.A., registered in Milan, Italy, under number 00891030272, with its registered office in I-20123 Milan, Via Cantù n.2,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy initialled ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, through its attorney, declared and requested the undersigned notary to act:

- That the appearing person is the sole present partner of LUXOTTICA LUXEMBOURG S. à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 69.925, incorporated as a public limited company (société anonyme) by deed of Maître Réginald Neumann, then notary residing in Luxembourg, on May 20, 1999, published in the Mémorial C number 580 of July 28,1999.
- That the articles of incorporation have been modified under private seal on March 31, 2000 in order to adopt the Euro as currency of the capital, and that the related notice has been published in the Mémorial C number 633 of September 6, 2000.
- That the articles of association have been modified and the company transformed into a private limited company (société à responsabilité limitée) pursuant to a deed of the undersigned notary on July 23, 2004, published in the Mémorial C number 1056 of October 21, 2004.
- That the articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 25, 2006, published in the Mémorial C number 914 of May 10, 2006.
 - That the appearing person has taken the following resolutions:

First resolution

« Art. 4. of the articles of association is amended as follows:

The registered office of the company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.»

Second resolution

Article 12 of the articles of association is amended as follows:



«The company is managed by a board of managers composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general shareholders' meeting which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general shareholders' meeting.

The board of managers can deliberate and/or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The company will be bound by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B for transactions up to one (1) million Euro (or equivalent value) and by the joint signatures of all the managers for transactions above one (1) million Euro (or equivalent value).

The following transactions require the prior approval of the shareholders and the related decisions can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital:

- 1. the approval of agreements of strategic nature, or having a significant economic value in excess of thirty (30) million Euro (or equivalent value) or containing engagements for more than three years;
- 2. the acquisition, sale, disposal or contribution of interests in companies, assets and business of going concern or real estate with a value in excess of two (2) million Euro (or equivalent value), even if it is an intercompany transaction or in favour of subsidiaries;
- 3. the request to banks or financial and commercial institutions, for opening credit lines with a value in excess of ten (10) million Euro (or equivalent value) for each single transaction;
- 4. the release and granting, vis à vis banks, financial institutions and third parties, of collateral, securities on third parties' debts or on subsidiaries' debts belonging to LUXOTTICA GROUP with a value in excess of fifteen (15) million Euro (or equivalent value) for each single transaction;
- 5. the release and granting, vis a vis banks, financial institutions and third parties, of guarantees (ex. letter of patronage, letter of credit) on third parties' debts or on debts of the companies belonging to LUXOTTICA GROUP, with a value in excess of the existing credit lines;
- 6. the execution of transactions covering risks of interest and exchange rate, such as due date transactions regarding currency sale and purchase, currency swap, interest rate swap, call and put option with a value in excess of fifty (50) million Euro (or equivalent value) for each single transaction.

The board of managers may appoint attorneys of the company who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société LUXOTTICA GROUP S.p.A., enregistrée à Milan, Italie, sous le numéro 00891030272, avec siège social à I-20123 Milan, Via Cantù n.2,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.



Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée LUXOTTICA LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.925, constituée sous la forme d'une société anonyme par acte de Maître Réginald Neumann, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 580 du 28 juillet 1999.
- Que les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 31 mars 2000 afin d'adopter l'Euro comme monnaie d'expression du capital, publié par extrait au Mémorial C numéro 633 du 6 septembre 2000.
- Que les statuts ont été modifiés et la société a été transformée en société à responsabilité limitée par acte du notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1056 du 21 octobre 2004.
- Que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 914 du 10 mai 2006.
 - Que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Deuxième résolution

L'article 12 des statuts est modifié comme suit:

«La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, associés ou non, nommés pour une durée limitée ou illimitée par l'assemblée générale des associés et toujours révocables ad nutum par elle.

Le nombre des gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

La société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B pour les opérations jusqu'à un (1) million d'Euros (ou leur équivalent) et par les signatures conjointes de tous les gérants pour les opérations de plus d'un (1) million d'Euros (ou leur équivalent).

Les opérations ci-dessous requièrent l'approbation préalable des associés et les décisions y afférentes ne peuvent être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social:

- 1. toute approbation de contrats de nature stratégique, ou d'une valeur économique significative supérieure à trente (30) millions d'Euros (ou leur équivalent) ou contenant des engagements sur une durée supérieure à trois ans;
- 2. l'acquisition, la vente, la disposition ou l'apport d'intérêts au sein de sociétés, actifs et affaires d'entreprises actives ou affaires immobilières d'une valeur supérieure à deux (2) millions d'Euros (ou leur équivalent), quand bien même il s'agirait d'une opération entre sociétés du même groupe ou en faveur de sociétés filiales;
- 3. toute demande auprès de banques ou d'institutions financières ou commerciales en vue de l'octroi de lignes de crédit supérieures à dix (10) millions d'Euros (ou leur équivalent) pour chaque opération;



- 4. la mainlevée et l'octroi vis-à-vis de banques, institutions financières et tierces parties de nantissement, de cautions relatives à des dettes de tiers ou à des dettes de sociétés filiales appartenant au GROUPE LUXOTTICA, d'une valeur supérieure à quinze (15) millions d'Euros (ou leur équivalent) pour chaque opération;
- 5. la mainlevée et l'octroi vis-à-vis de banques, institutions financières et tierces parties de garanties (telles que lettre de crédit, lettre de patronage) relatives à des dettes de tiers ou à des dettes de sociétés filiales appartenant au GROUPE LUXOTTICA, d'une valeur supérieure aux lignes de crédit existantes;
- 6. toute exécution d'opérations couvrant des risques d'intérêt et de taux de change telles que des opérations à terme relatives à des achats et ventes de devises, des swaps sur taux d'intérêt, des options d'achat et de vente d'une valeur supérieure à cinquante (50) millions d'Euros (ou leur équivalent) pour chaque opération.

Le conseil de gérance peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2007, Relation GRE/2007/3665. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007110171/231/184.

(070126106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Securex Luxembourg, Société Anonyme, (anc. G.R.H. Management Luxembourg S.A.).

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.559.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007110300/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 37.467.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007110301/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Dianne Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.934.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 juillet 2007

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

- Est élu président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio Tonelli qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007110266/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Kronospan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 46.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2007

Monsieur Denis Duhme, demeurant professionnellement au 3-5, Parc d'Activités Economiques, L-4984 Sanem a démissionné de sa fonction de membre du Comité de Direction.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110264/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Avonla Korea I Holdings (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.137.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

FIRST TRUST, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007110289/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



BRS Telecom (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.603.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 12 juin 2007

Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme Pour BRS TELECOM (LUXEMBOURG HOLDING) S.à r.l. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. Signatures

Référence de publication: 2007110498/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Mercury Twenty Six Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 69.737.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2007, que:

- 1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
- 2. L'Assemblée a pris acte des démissions de Monsieur Jérôme Longelin, de Monsieur Karim El Gouacem et de la société Caisse Luxembourgeoise d'Investissement Ltd de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.
- 3. L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Jérôme Longelin de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.
- 4. L'Assemblée a décidé de nommer, avec immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur et administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- 5. L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- 6. L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechachti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 7. L'Assemblée a pris acte de la démission de la société FIDUCIAIRE PREMIUM S.A. de son mandat de commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

MERCURY TWENTY SIX HOLDING S.A.

F. Georges / A. Mechachti Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007110494/1157/36.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Arkham International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt. R.C.S. Luxembourg B 112.024.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 mai 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à l'expiration du délai d'un mois suivant la publication au Mémorial C n ° 740 du 28 avril 2007 du projet de fusion avec TWEED SERVICE S.A., le Conseil constate que la fusion est définitivement effective;
 - L'ensemble des éléments actifs et passifs de TWEED SERVICE S.A. a été transféré et repris par la société.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007110496/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Les Ebihiens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.675.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2007, que:

- 1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
- 2. L'Assemblée a pris acte des démissions de Monsieur José Jumeaux, de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. et de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LIMITED de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.
- 3. L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur José Jumeaux de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.
- 4. L'Assemblée a décidé de nommer, avec immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur et administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- 5. L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- 6. L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechachti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- 7. L'Assemblée a pris acte de la démission de la société FID'AUDIT LIMITED de son mandat de commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

LES EBIHIENS S.A.

F. Georges / A. Mechachti

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007110493/1157/36.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



L.M.B.E. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.819.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2007,

- 1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue
- 2. L'Assemblée a pris acte des démissions de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., de la société MYDDLETON ASSETS LIMITED et de la société LANDCRAFT INVESTMENTS LIMITED de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.
- 3. L'Assemblée a pris acte de la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H.de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.
- 4. L'Assemblée a décidé de nommer, avec immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur et administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- 5. L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- 6. L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechachti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- 7. L'Assemblée a pris acte de la démission de la société Fid'Audit LIMITED de son mandat de commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

L.M.B.E EUROPE S.A.

F. Georges / A. Mechachti

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007110492/1157/37.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Libertim Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.611.

Par résolutions en date du 26 juin 2007, l'actionnaire unique de la société:

- a décidé de transférer le siège social de la société au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet immédiat;
- a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers ayant son siège à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 26 juin 2007 et pour une durée indéterminée;
- a décidé de nommer avec effet au 26 juin 2007 M. Max Kreuter né le 20 juillet 1977 à Würzburg, Allemagne ayant son adresse personnelle à Englschalkinger Str. 10 D-Munich, Allemagne; M. Dirk Ruppert né le 2 mars 1972 à Saarbrücken, Allemagne ayant son adresse personnelle à 21, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; M. David N. Bradford né le 14 avril 1953 à New York, ayant son adresse personnelle à 49 Hobart Avenue, Short Hills, NJ 07078 USA comme administrateurs de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Désormais le conseil d'administration se compose de Messieurs Max Kreuter, Dirk Ruppert et David N. Bradford.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007110495/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Serfacom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110478/1558/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2007, réf. DSO-Cl00124. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070126103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Moor Park Newday German Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 128.276.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de l'administration de la Société en date du 30 août 2007, que la Société a transféré son siège social du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 1 er septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110501/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl04092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.140.099,90.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de l'administration de la Société en date du 30 août 2007, que la Société a transféré son siège social du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 1 er septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110502/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl04090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.



Bound Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 85.602.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 27 avril 2007, enregistré à Remich le 2 mai 2007, REM/2007/969, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société BOUND INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 689 du 4 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.602,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 27 avril 2007, à l'ancien siège social de la société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007110484/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Vanacore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.306.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire et le conseil d'administration du 8 août 2007

- 1. Le nouveau siège social de la société est établi au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 2. Le nouveau conseil d'administration de la société se compose de Pietro Argento, Cédric Argento et Amélie Argento, tous trois avec adresse professionnelle à L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.
 - 3. M. Pietro Argento est nommé administrateur délégué, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.
- 4. Le nouveau commissaire aux comptes de la société est la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
 - 5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Mandataire

Référence de publication: 2007110486/8116/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl06222. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Philes S.A. - Etudes Strategies Marketing, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.813.

Nous vous prions de noter notre décision de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 2 août 2007.

La société PHILES (ETUDES STRATEGIES MARKETING) SA ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg à compter du 2 août 2007.



Luxembourg, le 2 août 2007.

Maître Kronshagen / M. Laplume

Administrateur Provisoire / Administrateur Provisoire

Référence de publication: 2007110491/1157/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Technisud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 96.464.

Résolution du Conseil d'Administration

Les actionnaires de la société réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 10 mars 2006, ont décidé:

- d'acter la démission de Monsieur Bortolieron Attilio Umberto de sa fonction d'administrateur,
- de reconduire les mandat des administrateurs suivant:
- * Tripodi Antonio, Administrateur-délégué
- * Boito Gianni, Administrateur
- * Furgiuele Alfonso, Administrateur

Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2010.

- d'acter la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de LUXFIBEL S.à R.L.,
- de donner mandat de commissaire aux comptes, suite à la démission de la société LUXFIBEL S.à.R.L. avec effet au 31 décembre 2005, à la société B.F.C. CONSULTING S.P.R.L., société civile d'Experts-Comptables et de Conseillers Fiscaux, avec siège social à B-6030 Radelange, 1, Place de l'Eglise, avec effet au 1 er janvier 2006 et pour une durée de six ans.

Fait à Perlé, le 10 mars 2006.

B.F.C. CONSULTING S.P.R.L. / A. Tripodi / G. Boito / A. Furgiuele

V. Denis / - / - / -

Gérant, Commissaire aux comptes / Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007110480/1558/26.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2007, réf. DSO-Cl00126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070126101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Scriptura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 55, Ditzenberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.648.

Résolution du conseil d'administration

Les actionnaires de la société réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 9 février 2007, ont décidé:

- d'acter la démission de Monsieur Vincent Denis de sa fonction d'administrateur,
- de nommer administrateur Monsieur Soetens Raphaël, route d'Arlon, 25, B-6717 Post
- de reconduire les mandat des administrateurs suivant:
- Soetens Bernard, Administrateur
- Roggeman Christian, Administrateur

Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2013.

- d'acter la démission, de sa fonction de commissaire aux comptes, la S.A. FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE DE MARTELANGE.
- de donner mandat de commissaire aux comptes à la société B.F.C. CONSULTING S.P.R.L., société civile d'Experts-Comptables et de Conseillers Fiscaux, avec siège social à B-6030 Radelange, 1, Place de l'Eglise, avec effet au 9 février 2007 et pour une durée de six ans.



Fait à Perlé, le 5 mars 2007.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007110481/1558/25.

Enregistré à Diekirch, le 3 août 2007, réf. DSO-CH00036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070126061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Socapar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.138.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110505/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

M & M, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.640.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007110507/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck